



Union Régional d'Art Photographique du Nord Est de l'Île de France

UR17 de la FPF



« L'amitié pour mieux faire » <https://ur17.federation-photo.fr/>

Challenge de l'Amitié UR17 – Cœur-de-Ville, Vincennes le samedi 13 décembre 2025

Article 1

Ce concours est ouvert à tous les membres des Clubs de l'Union Régionale et aux Individuels, si le club est à jour de sa cotisation FPF avec au moins un adhérent FPF capable d'inscrire les photos au concours.

La possession de la carte accréditive Photographe FPF n'est pas exigée.

Les Membres de club ne peuvent pas participer au Challenge à titre individuel.

Article 2

Pour chacune des 3 catégories Monochrome Papier, Couleur Papier et Images Projetées, **le nombre de photos est limité à 15 par club**: un auteur peut présenter **au maximum 3 photos**.

Pour les Individuels, le nombre de photos est limité à **4** pour chaque catégorie.

Les œuvres sur papier devront être présentées sur un support carton rigide de 30 x 40 cm (tolérance de + ou – 5 mm, épaisseur inférieure à 2 mm), liberté du format de la photo à l'intérieur.

Article 3

Les retouches photographiques à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) sont autorisées. Par contre, les Images générées par l'IA ne sont pas acceptées dans les 3 catégories.

Article 4 – inscription et saisie des photos

L'inscription sera faite sur le site [FPF https://copain.federation-photo.fr/](https://copain.federation-photo.fr/), qui est maintenant utilisé pour tous les concours FPF nationaux et régionaux. **La date limite de saisie est le 28 novembre 2025 à minuit pour toutes les trois catégories.**

Les membres (des clubs de l'UR17) qui ne sont pas adhérents FPF pourront avoir un numéro fictif attribué automatiquement par la FPF, utilisable pour les concours. Cette inscription pourra être faite par le président du club concerné.

Si difficulté : president@ur17.net

Les photos sur papier seront apportées le jour du jugement. Les étiquettes code-barres créées sur le site d'inscription auront été imprimées et collées auparavant par les clubs et les auteurs individuels, au dos et en haut à gauche en respectant le sens de lecture de la photo (cf point 5.8 du guide des compétitions).

En Images Projetées, l'image doit avoir des dimensions s'inscrivant dans un carré de 1920 pixels x 1920 pixels, l'une d'elle devant faire exactement 1920 pixels. La taille du fichier (jpeg exclusivement) est limitée à 3 Mo, un profil sRGB est conseillé. Le site d'inscription permet également de charger les fichiers.

Article 5

Les juges seront choisis par les Commissaires Régionaux en dehors des membres des clubs participants.

En Images Projetées, les juges recevront leur identifiant au moins 10 jours avant la date du Challenge de l'amitié pour juger en ligne les photos inscrites et pour que le commissaire établisse le classement et le diaporama du résultat projeté le jour du Challenge de l'Amitié.

Article 6

Les classements sont calculés à partir des **10 meilleures photos** de chaque club.

Un classement par club sera établi dans chacune des trois disciplines, ainsi qu'un classement par photo.

Un classement par club sera établi au total des trois disciplines : le club ayant le meilleur total de points sera dépositaire de la Coupe du Challenge pendant une année.

Article 7

Les photos papier pourront être conservées par les organisateurs pendant quelques jours.

Article 8

Les Prescriptions Communes à tous les concours organisés par la FPF s'appliquent au Challenge de l'Amitié sauf précisions contraires dans le présent règlement.

Lien vers le guide des compétitions : <https://federation-photo.fr/competitions-livret/>